

Nombre de conseillers :

En exercice 18

Présents 14

Votants 16

**N° D026_ Finances : octroi des subventions
aux associations**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 13 mars 2025

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

Présents (14) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire (*arrivée à 20h10*), GALLAY Claude, GRIVEL Mélanie (*arrivée à 20h10*), MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine

Absent (2) : VEZIN Pascale, VIOLLAZ Emilie

Excusés (2) : PAUTHIER Marie-Françoise, pouvoir à DUCRET Marie-Claire,
GAZZARIN Marie-Laure, pouvoir à BURNET Stéphanie

Votants (16)

L'adjointe aux finances, Florine WIART, expose que des demandes de subventions d'associations ont été reçues en mairie et étudiées lors de la commission finances du 12 mars 2025.

La commission finances propose au conseil municipal ce qui suit :

Associations	demandes validées en 2024	proposition à soumettre au CM
Amicale Sapeurs-pompiers	1 200 €	1 200 €
Amicale sportive SAINT PAUL	800 €	800 €
ASSO Parents d'élèves	2 500 €	2 500 €
Balades acoustiques	3 500 €	1 500 €
Chants Poulans	250 €	250 €
Club de l'amitié	400 €	500 €
Club VTT pays de Gavot	1 500 €	1 500 €
Combattants AFN	400 €	400 €
Donneurs de sang	500 €	500 €
Echo de Gavot	3 000 €	3 000 €
Ecole de musique - neige et soleil	16 000 €	16 500 €
O la belle vie à l'école des Faverges		100 €
La Gavotte Ecole du chef-lieu	11 440 €	10 000 €
Saint Paul en Fête	2 000 €	2 000 €
Ski Club Bernex	600 €	800 €
Total	55 907 €	41 550 €

Il est proposé à la commission d'inscrire au budget un montant de 50 000 €, la marge permettant de verser d'éventuelles autres subventions, qui seront soumises au conseil municipal, dès lors qu'un bilan financier COMPLET sera fourni.

Et la commission propose de verser au CCAS (Centre communal d'action sociale) la somme de 5 000 € comme l'an passé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les propositions de subvention aux associations présentées dans le tableau ci-dessus
- **VALIDE** le versement de 5 000 € au CCAS

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET

